

# CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE 2017

~~~°~~~

Monsieur le Député-Maire,  
Monsieur le Sénateur,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la vie associative,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'éducation,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la santé,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie toutes et tous d'avoir, une nouvelle fois, répondu aussi nombreux à notre invitation pour vivre une cérémonie des vœux qui revêt une valeur particulière parce qu'elle nous rassemble tous, au-delà de nos divergences, pour nous recentrer sur l'essentiel.

Tout d'abord, je tiens à adresser des sincères remerciements à celles et ceux qui s'investissent à mes côtés et qui concourent toute l'année au bon fonctionnement de la commune, dans le respect des valeurs de solidarité et d'action.

A ce titre, mes premiers remerciements se tourneront vers les élus qui ont à cœur de mettre en œuvre l'action municipale, inscrivant la qualité du service public au centre de leurs préoccupations et de leur travail quotidien.

Pour cela, je remercie particulièrement mon premier adjoint, Gérard CATTEAU et ma deuxième adjointe, Michèle JOLY pour leur disponibilité et leur représentation permanente de notre commune.

J'adresse bien entendu mes remerciements à toute l'équipe municipale, aux personnels technique et administratif de la commune, aux services de l'Etat et aux services de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Mes remerciements et tout mon soutien vont également à l'ensemble des membres actifs des associations locales qui animent la vie de notre village, et dont je remercie mon adjointe Béatrice FER, chargée des associations.

Mes remerciements se tournent aussi vers Madame Delphine GERBANDIER, directrice du groupe scolaire Jules Ferry et à l'ensemble des enseignants, pour la qualité de leurs missions.

Merci également à Madame Sabrina CHAILLET, responsable de la structure d'accueil périscolaire pour ses actions tournées vers l'éveil des enfants.

C'est aussi aux membres de l'harmonie municipale, à leur directrice et à leur président que vont mes remerciements.

J'ai bien entendu une chaleureuse pensée pour les personnes âgées du village que je remercie pour leur douceur de vivre.

L'année 2016 s'éloigne, marquée d'évènements douloureux qui ont frappé notre pays dans un contexte économique et politique fragilisé.

Il faut dès à présent se tourner vers 2017 et affronter les dossiers d'actualité avec optimisme.

A ce titre, permettez-moi de revenir quelques instants sur les compétences du maire.

Le maire est à la fois exécutif de la commune et agent de l'Etat dans sa commune, qui prend en charge les intérêts de la population sur son territoire.

Le maire est chargé de l'exécution du budget et des délibérations du conseil municipal. Il est aussi le chef de l'administration communale et en outre il est chargé des pouvoirs de police. A ce titre, 69 délibérations ont été votées à 99 % à l'unanimité en 2016, ce qui témoigne de la qualité des débats.

En constante évolution, les compétences du maire permettent de donner un sens à l'action publique locale.

Quand on est élu, il faut avoir de l'autorité, de l'audace, de la disponibilité, de l'écoute et tendre la main chaque jour vers l'autre.

Cependant, les réformes en cours et à venir cristallisent l'inquiétude des maires qui craignent pour la survie des petites communes rurales et l'équilibre de leur budget dans un contexte de contraintes financières qui les obligent à se projeter dans un avenir intercommunal.

En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, vise notamment à réorganiser et renforcer les compétences des régions, du pôle métropolitain et des établissements publics de coopération intercommunale.

Bien des questions se posent sur l'avenir des communes rurales qui ne veulent pas perdre leur identité face à l'accélération des fusions de compétences entre les collectivités territoriales.

Face aux schémas de transfert des compétences des communes vers les établissements publics de coopération intercommunale et à la mutualisation des services qui se met en place parfois dans l'urgence et à l'aveugle, l'inquiétude persiste.

En effet, il est important de mesurer le risque des compétences doublons qui peuvent générer une explosion des charges alors que la mutualisation des services est conçue pour faire des économies. La vraie question est de savoir comment financer ce que l'on veut mutualiser ?

La commune reste pour le citoyen, l'échelon de base de l'organisation administrative du pays et le lieu public de proximité où il trouve une écoute et une qualité de service public.

En effet, l'action publique ne peut se concevoir sans les citoyens. Pour cela, j'ai lancé en 2016 une première réunion publique qui sera renouvelée chaque année.

A l'heure où les financements de l'Etat se font de plus en plus rares, où nos partenaires financiers se trouvent eux aussi contraints, où le village se retrouve devant des efforts à consentir, il nous faut rester plus que jamais unis et solidaires.

Faire mieux avec moins, devient un credo.

Dans un contexte économique marqué par des difficultés, il est urgent d'imaginer l'avenir de notre village en consolidant le « vivre ensemble ».

« Servir, sans s'asservir ni se servir », est l'ambition à laquelle la commune s'attache avec humilité.

Mon action et celle de mon conseil municipal sont guidées par la seule volonté de répondre aux défis et enjeux qui se présentent à nous, dont le principal est d'accompagner chacun dans son quotidien.

C'est cette vision que j'entends porter avec la nette conscience que nos concitoyens ont besoin au quotidien de proximité, d'explications et d'écoute.

Pour cela, deux axes me paraissent importants :

- Le premier vise à s'attacher aux difficultés rencontrées par les citoyens au quotidien, qui peuvent paraître insignifiantes, mais qui ont de l'importance pour ceux qui les subissent.
- Le second réside en l'idée de définir et de réaliser des projets qui conditionnent l'avenir de notre collectivité, c'est-à-dire être visionnaire.

Rumilly-en-Cambrésis est un village qui avance, qui se sécurise et qui s'embellit d'année en année.

Depuis le début de l'année 2016, la sécurité s'est vue renforcée sur le territoire de la commune grâce aux missions de Monsieur Bernard THERIE, agent de surveillance de la voie publique et plus particulièrement en raison de l'état d'urgence, assorti d'un volet de nouvelles mesures de renforcement de la lutte antiterroriste.

Je rappelle que j'ai dû intervenir sur 60 dossiers portant sur les mauvais comportements du citoyen.

En 2017, avec Monsieur Jacques ARDHUIN, conseiller délégué à la sécurité, des mesures seront prises dans le but d'améliorer les rapports entre les individus.

En ce qui concerne les travaux dans la commune, voici les réalisations qui ont été menées en 2016 à savoir :

- La réfection de la rue du Tour des Haies, pour un montant de 60 000 €,
- La reconstruction de la rue Henri Barbusse, pour un montant de 120 000 €,
- La modernisation de l'éclairage public, pour un montant de 90 000 €.

Soit un montant global d'investissement de 270 000 €.

Je tiens personnellement à renouveler mes vifs remerciements aux co-financeurs de ces opérations de travaux pour leur précieux soutien financier que sont :

Monsieur le Député-Maire François-Xavier VILLAIN et Monsieur le Sénateur Jacques LEGENDRE au titre de la réserve parlementaire, le Conseil Départemental et les services de l'Etat.

Nos projets pour l'année 2017 sont les suivants :

1<sup>er</sup> projet ~ Le projet de béguinage dans notre commune. Ce projet est en cours de finalisation. Tout sera mis en œuvre pour offrir le bien être des personnes âgées à Rumilly.

2<sup>ème</sup> projet ~ Projet privé de transfert de la pharmacie. La commune par le biais de son maire, met tout en œuvre à la réussite de ce projet.

3<sup>ème</sup> projet ~ Cabinet médical. La commune a un devoir d'accompagner les métiers de la santé et nous sommes fiers de cette richesse sur notre territoire.

A ce jour, dans un contexte d'accompagnement et de modernité liés aux maisons médicales, la commune devra rapidement se prononcer sur cet accompagnement portant sur l'avenir du cabinet médical de Rumilly.

Pour ces raisons, j'ai demandé à Monsieur Christian HILAIRE, adjoint aux finances, de m'aider à élaborer en toute concertation, ce projet de territoire d'avenir pour le maintien de cette structure sur notre commune.

Nous reviendrons au cours de cette année, lors d'un prochain conseil municipal, sur les décisions de ce projet d'avenir.

4<sup>ème</sup> projet : La Communauté d'Agglomération de Cambrai a délibéré sur une étude de faisabilité concernant l'avenir de l'aménagement de la zone sud de Cambrai, dans laquelle la commune de Rumilly est concernée.

5<sup>ème</sup> projet : Orientations suite au sinistre du 4 Octobre 2013, reconnu à l'état de catastrophe naturelle.

Jusqu'à ce jour, j'ai écouté et j'ai eu de la patience.

Mon premier souci dans cette affaire a été le relogement des familles. Aujourd'hui, tout est solutionné, mais je rappelle que ce sinistre est lié à des travaux engagés sous la responsabilité du Conseil Départemental du Nord.

Par ailleurs, ce chantier n'a jamais été réceptionné et j'ai demandé à maintes reprises au Président du Conseil Départemental de terminer ce chantier.

Au vu de l'immobilisme et du non respect du Conseil Départemental envers la collectivité, je me vois dans l'obligation afin de défendre les intérêts de nos concitoyens, d'assigner en justice le Conseil Départemental du Nord. Une dernière réunion se déroulera le 12 Janvier 2017 au Conseil Départemental pour trouver des solutions et je m'engage à retirer cette assignation, si la commune est respectée et trouve un heureux dénouement dans cette affaire.

Après conclusions, il pourra être envisagé la reconstruction de la Place du 19 Mars 1962.

6<sup>ème</sup> projet : Transfert de la gestion de l'eau potable.

Une réflexion est actuellement menée sur la possibilité de transfert de la gestion de l'eau potable à un délégataire. Cette étude occupe aujourd'hui une place essentielle dans le paysage des modes de gestion des services publics de l'eau potable.

Cette disposition renforce l'idée que le service public d'eau potable est considéré comme un service essentiel. C'est pourquoi, courant 2017, une réunion publique interviendra sur ce point.

Par ailleurs, il est essentiel de préserver la santé économique de la commune et d'appréhender son dynamisme pour les années à venir, en fonction des indicateurs financiers qui éclairent l'avenir.

L'objectif est de maintenir l'équilibre financier du budget de la commune et de gérer au mieux les affaires dites d'intérêt général. Des efforts seront maintenus pour l'année 2017.

Le budget primitif 2017 que je présenterai prochainement sera bâti dans la continuité des précédents, à savoir des projets portés dans un esprit de pertinence et d'efficacité, sachant que la gestion communale est saine et que la trésorerie de la commune se porte bien, malgré la réduction des dotations.

Notre enthousiasme restera intact en 2017 pour réaliser des projets tout au long du mandat dont vous nous avez fait l'honneur de nous confier.

C'est dans le respect des valeurs de courage, d'honnêteté, de solidarité et de transparence, que je souhaite continuer à oeuvrer pour notre village et me soucier de son cadre de vie.  
« Pour devenir maire, il faut aimer son village et aimer les gens ».

Aussi, avec l'intime conviction qu'il faut remettre à l'honneur les valeurs humaines et sociales, c'est sur cette note à laquelle j'accorde une mention particulière, que j'aurai le plaisir dans quelques instants, de décerner aux professionnels de la santé ici présents, la médaille de la ville en reconnaissance de leur engagement et de leur professionnalisme au service de la personne.



Je tiens ici à saluer le rôle prestigieux et exigeant de la médecine qui touche à ce qu'il y a de plus précieux : la santé et la vie.

Sur le plan humain, le vécu de moments intenses entre le monde médical et les familles, instaure une relation permanente qui apporte beaucoup de sens à ces métiers et une réelle valorisation professionnelle.

De plus, ces acteurs du monde médical ont la connaissance de l'environnement du patient, de son cadre de vie, de ses interactions familiales ou professionnelles, de son passé, voire même de ses secrets. C'est une communication qui allie la connaissance médicale face à un patient inquiet, atteint par la maladie et l'aide morale au patient qui est son premier recours face à la souffrance et à l'urgence.

Le savoir des médecins n'est pas une simple addition de connaissances médicales, mais une vision globale de la santé de l'individu et de chaque famille, d'où le titre « médecin de famille » qui revêt là tout son sens.

Il va sans dire qu'à Rumilly, la place des acteurs de la santé est bien représentée puisque le village a la chance d'être doté de quatre médecins en exercice dans la commune, de six médecins exerçant à l'extérieur, domiciliés à Rumilly, de deux docteurs en pharmacie, mais aussi un chirurgien dentiste, un kinésithérapeute auquel s'ajoute le nombre de dix infirmiers et infirmières qui exercent à Rumilly et dans les communes voisines.

Pour conclure mon propos et avant d'honorer le mérite de ces professionnels de la santé, c'est à chacun et à chacune que j'adresse des vœux chaleureux de bonne année 2017 et un message de confiance et d'espérance, particulièrement aux jeunes générations qui évoluent dans un climat d'insécurité et de crise économique.

## CÉRÉMONIE DES VŒUX 2017

--°--

### REMISE DE LA DISTINCTION HONORIFIQUE DE LA MÉDAILLE DE LA VILLE AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

--°--

En reconnaissance de leur engagement et de leur professionnalisme, j'invite à présent à venir nous rejoindre sur scène, les professionnels de la santé que sont :

- ~ Monsieur François WIART - Médecin généraliste
- ~ Monsieur Vincent BROUCQSAULT - Médecin généraliste
- ~ Monsieur Guillaume BLONDIAUX - Médecin généraliste
- ~ Monsieur Maurice SOYEZ - Médecin généraliste
- ~ Monsieur Daniel GOSSELIN - Médecin généraliste
- ~ Madame Marie-Aude DESSENNE - Pharmacien
- ~ Monsieur Jean DESSENNE - Pharmacien
- ~ Madame Annick BRAUD - Chirurgien dentiste
- ~ Madame Jeanne-Marie DEBEVRE - Kinésithérapeute
- ~ Madame Dorothée HAIGNERE - Infirmière
- ~ Madame Nathalie HARY-GENDRAS - Infirmière
- ~ Madame Sabrina MERLIOT - Infirmière
- ~ Monsieur Thierry SIQUET - Infirmier